

L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

JOURNAL DES FAMILLES.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois,
par livraison de 16 pages.

Pour Abonnement et prime, un An \$1.00.
Bureaux à Montréal, 4, Rue St. Vincent.

SOMMAIRE.—Chronique.—VI, Principaux événements qui se sont passés depuis Jacques-Cartier jusqu'à Champlain, par M. Paul Stevens, (suite.)—La Convention du 15 Septembre entre Napoléon III. et Victor-Emmanuel, par Mgr. Dupanloup, (suite.)—On est Heureux au Collège.—Le Divorce ; ses suites funestes.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE.—Du Divorce, ses tristes influences.—Enrôlements pour le Mexique.—Histoire de la Doctrine Monroe.—Espagne.—Rapprochement entre Rome et Turin.—Mgr. Manning.—La Prusse.—La Russie.—Napoléon en Algérie.—Retour de l'hon. M. Cartier.—Première communion à Notre-Dame.—La fête de la Reine en Canada.—Fêtes partout.—Fête à Annecy.—Mort d'un blasphémateur.—Conversions nombreuses en Chine.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un autre feuilleton intitulé : *Du divorce*, et de ses suites funestes.

Ce livre, dû à la plume d'une femme d'esprit et de cœur, traite avec une chasteté et une vigueur de style presque incomparables, cette haute question sociale qui devrait, suivant l'enseignement divin, faire du mariage un lien indissoluble, et dont la solution, dans un sens contraire à l'esprit de l'église, compromettrait l'existence même de la société.

Nous nous plaçons à croire que nos abonnés trouveront dans cette lecture excessivement remarquable au double point de vue littéraire et moral, une distraction aussi agréable qu'utile et un enseignement aussi grand que salutaire.

Les craintes d'un conflit entre les États-Unis et la France, à propos des enrôlements contre l'empire mexicain, sont heureusement calmées par l'action énergique du président Johnson. Le gouvernement de Washington a sagement interdit tout départ de volontaires pour le pays de l'or, sauvegardant les lois de neutralité que la France a si strictement respectées durant la dernière guerre civile. Les partisans de la doctrine Monroe en seront peut-être désappointés ; mais les États-Unis y gagneront en tranquillité et en prospérité.

Nos lecteurs aimeront peut-être à connaître plus en détail cette doctrine Monroe, qui fait tant de

bruit depuis surtout l'établissement d'un empire au Mexique. Cette doctrine au dire du *Herald* de New-York, qui en est le grand avocat, consiste dans les deux déclarations suivantes, formulées par le président Monroe dans un message de 1823 :

1o. Les pays du Continent Américain, ayant choisi et maintenu une condition libre et indépendante, ne doivent plus être considérés désormais comme sujets à être de nouveau transformés en colonie par les puissances européennes ;

2o. Nous devons à la sincérité et aux relations amicales qui existent entre les États-Unis et les puissances européennes, de déclarer que de pareilles tentatives de leur part, dans une partie quelconque de cet hémisphère, seraient considérées par nous comme dangereuses pour notre paix et notre salut.

Ces déclarations, en 1823, étaient justifiées par la situation du continent américain. Comme il devenait évident, observe le *Courrier des États-Unis*, que l'Espagne ne pouvait pas réduire ses colonies, la Sainte-Alliance avait agité la question de jeter le poids de ses forces dans la balance du côté de la vieille monarchie castillane. L'Angleterre dont le commerce avait tout à gagner à l'émancipation des colons, s'émut de ce projet et le fit échouer en Europe. Les États-Unis, poussés par elle et qui d'ailleurs avaient tout intérêt à réaffirmer le principe auquel ils doivent leur existence, firent ensuite par l'organe de leur président, la déclaration qu'on a lue plus haut.

Il est clair que les paroles de Monroe n'avaient trait qu'à la situation de l'Amérique, et cela est si vrai qu'elles furent longtemps oubliées. Plus tard, quand la passion d'agrandissement se fut emparée des Américains, quand le Sud, pour faire contre poids au Nord, convoita de nouvelles acquisitions de territoire au-delà de la Sabine, on tira les déclarations de M. Monroe des archives et on leur donna peu à peu une singulière extension : tout le continent devait être le patrimoine de la grande République, et la doctrine Monroe devint la doctrine manifeste.